

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévisse, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir,	Omnibus.
3 — 52 — —	Express.
3 — 27 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	matin, Omnibus.
6 — 23 — —	soir, Omnibus.
9 — 28 — —	Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.

7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

PROJET D'ADRESSE DU CORPS-LÉGISLATIF.

Le Corps-Législatif s'est réuni mercredi 27 fé-
vrier, en comité secret, sous la présidence de S.
Exc. M. le comte de Morny, pour y entendre la lec-
ture du projet d'adresse.

Nous empruntons au *Pays* le texte du projet
adopté par la commission; il est ainsi conçu :

« Sire,

« Le Corps-Législatif ne saurait user pour la pre-
mière fois des prérogatives nouvelles et importan-
tes qu'il doit à l'initiative de Votre Majesté, sans
applaudir à la pensée libérale et prévoyante qui les
a inspirées et sans se montrer fier et reconnaissant
de la confiance dont elles sont le témoignage.

« Ces libertés développent les principes de la
Constitution, en appropriant d'une manière sage-
ment progressive son mécanisme et son jeu à l'état
présent de la société.

« Cette Constitution, fondée en vue des difficul-
tés qu'elle devait surmonter et de l'œuvre de paci-
fication qu'elle devait produire, a préparé et rendu
possibles les développements qu'elle reçoit.

« Nous acceptons, avec la résolution de la faire
tourner au bien général, la part plus large qu'elle
fait à nos travaux et à notre responsabilité. Témoin
de nos loyaux efforts pour faire connaître la vérité
au pays comme à vous-même, l'opinion publique
sanctionnera d'autant mieux nos décisions, et ren-
dra encore plus efficace notre dévouement à votre
personne et à votre dynastie; car rien ne saurait
être donné à notre popularité qui ne s'ajoute à vo-
tre force.

« En nous conviant à lui exposer avec sincérité
nos opinions et nos sentiments, Votre Majesté nous
en facilite l'expression par un tableau général et an-
nuel des affaires du pays.

« La situation de la France nous présente l'ordre
partout maintenu, les lois obéies, la religion hono-
rée, les arts et les lettres encouragés, l'instruc-
tion répandue, les populations dévouées et confian-
tes; et il est juste d'ajouter que les bienfaits, œu-
vre de votre sagesse et fruit de votre règne, ont
fait succéder sans transition le calme des esprits

et la sécurité des intérêts aux tumultes et aux an-
xiétés de nos discordes civiles.

« Sire, le Corps-Législatif loue et partage vo-
tre noble sollicitude pour les intérêts de l'agriculture,
de l'industrie et du commerce, qui sont à la fois le
champ où se déploie l'activité nationale, et la source
où s'alimente la prospérité publique.

« Nous nous sommes associés avec empresse-
ment aux mesures qui avaient pour but d'améliorer le
sort de l'agriculture, ce premier des intérêts de la
France, en facilitant l'écoulement de ses produits
et en abaissant le prix des objets qu'elle consomme.

« La prospérité des populations agricoles est la
voeu le plus intelligent des populations industrielles.
Une étroite solidarité unit tous les travaux humains
et les confond dans une commune destinée.

« Nous avons l'espoir que l'industrie française
sortira triomphante de l'épreuve qu'elle va traver-
ser; mais c'est à condition qu'elle pourra se procu-
rer les matières premières à bon marché et les trans-
ports à bas prix. Aussi nos efforts seconderont-ils
les vôtres, Sire, pour hâter l'achèvement et le per-
fectionnement des voies de communication. Enfin,
un des éléments indispensables de la production
agricole, industrielle et commerciale est la confiance
dans l'avenir. Cette confiance ne saurait exister sans
une certaine fixité dans la législation douanière,
qui rassure les intérêts et encourage les grandes
entreprises.

« Sire, nous apprenons, avec satisfaction, que
le budget nous sera présenté en équilibre, sans qu'il
ait été nécessaire de recourir au crédit ou à de nou-
veaux impôts.

« Les ressources de la France sont inépuisables
comme son activité et son énergie; mais votre po-
litique, sage ménagère de nos finances, s'assurera
des réserves pour les éventualités de l'avenir, et
nous espérons qu'il ne se présentera pas des circons-
tances assez impérieuses pour que des crédits extra-
ordinaires et supplémentaires viennent modifier
sensiblement les prévisions du budget.

« Pour le maintien et la consolidation de toutes
ces choses, Sire, une condition supérieure est né-
cessaire: c'est la paix.

« Votre Majesté a été l'interprète fidèle du senti-
ment unanime et profond de la France, en procla-
mant qu'elle veut sincèrement la paix.

« Sans votre règne, Sire, la France ne peut être
ni provocante ni craintive.

« Cette attitude n'interdit ni ne gêne les libres ac-
tions du pays dans les affaires où se trouvent enga-
gées sa puissance et sa dignité.

« Nous espérons que le nouveau régime établi en
Algérie répondra également aux besoins de la sécu-
rité et aux exigences de la colonisation.

« En Savoie et dans le comté de Nice, vous avez
rattaché à l'Empire, pacifiquement et en vertu d'un
traité ratifié par la volonté populaire, des provin-
ces depuis longtemps amies et aujourd'hui irrévoca-
blement françaises.

« Vous avez obéi, en cette circonstance, à des
nécessités de défense territoriale, suite naturelle de
l'agrandissement notable d'un Etat voisin; et votre
politique, aussi ferme que prudente, a donné satis-
faction à la France, sans porter atteinte au droit
européen.

« En Syrie, nous avons pris l'initiative d'une œu-
vre d'humanité et nous l'accomplissons en vertu d'un
mandat européen. Nous espérons que ce mandat
nous sera maintenu, que nous pourrions poursuivre
notre but et que la mission sainte et désintéressée
que nous avons acceptée sera remplie.

« En Chine, nos soldats, unis à ceux de la Grande-
Bretagne, ont jeté un lustre nouveau sur nos armes.
Semblables aux phalanges antiques, par la force de
leur organisation, ils ont frappé au cœur le plus
vaste et le plus peuplé des empires.

« Puissent la France et l'Angleterre, également
loyales dans leurs intentions, également sincères
dans leur alliance, marcher toujours ainsi à côté
l'une de l'autre pour la défense des justes causes et
pour le triomphe de la civilisation.

« Sire, l'intérêt national et traditionnel que nous
portons aux destinées de l'Italie s'est accru par les
énergiques et glorieux efforts que vous avez faits à
la tête de nos armées en faveur de sa délivrance.

« Le Corps-Législatif, en s'associant au respect
que vous avez montré pour les vœux des peu-
ples italiens, approuve la sage réserve qui a main-
tenu la France sur le terrain des traités, du droit
des gens et de la justice et qui, sans amoindrir vos
sympathies pour les nations qui se relèvent, ne vous
a pas permis d'associer votre politique à des actes
que vous reprouviez.

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite.)

L'ancien colonel, laissant Clotilde avec sa mère, des-
cendit au jardin, où Paul d'Herbilliers, rempli d'espoir,
l'attendait impatiemment.

L'oncle Roland lui prit la main, l'entraîna sous la ton-
nelle, le fit asseoir à ses côtés, et, fronçant les sourcils,
mâcha entre ses dents quelques paroles inintelligibles.

— Vous me faites frémir, mon oncle! dit Paul d'une
voix étouffée.

— Mon ami, je suis outré, je suis furieux. Je croyais
Clotilde plus raisonnable... Tiens! console-toi, c'est une
franche pécore, je te le déclare! Tu aurais mille fois mieux
fait de jeter les yeux sur Lucie. Mademoiselle notre aînée,
piquée par je ne sais quelle mouche, s'avise de trouver
que tu n'es pas un homme assez sérieux, que tu es trop
aimable, que tu as le tort d'être avocat, de faire des

vers, d'avoir de l'esprit, d'être son cousin et presque
un frère pour elle... On n'a point l'idée de balivernes
semblables! Lucie, notre petite folle, ne serait pas à coup-
sûr si enfant que sa grave sœur.

A côté du bosquet où l'oncle Roland s'acquittait en ces
termes de son fâcheux message, Lucie elle-même, cachée
par un massif de verdure, cueillait un bouquet. Elle en-
tendit par hasard; elle comprit le secret de Paul, de
Clotilde et de ses parents. Immobile, muette, craignant
de faire un faux pas, retenant son haleine, tremblant
d'être aperçue, la jeune fille se garda pourtant de fer-
mer les oreilles.

Paul, déconcerté, n'avait pas rompu le silence.

— Mon cher ami, poursuivit l'oncle Roland, reçois
non-seulement l'expression de nos regrets les plus vifs,
à ta tante et à moi, mais encore mes excuses!... C'est par
ma faute que tu reçois un second échec beaucoup plus
pénible que le premier... D'après mes propres conseils,
tu n'as pas perdu un seul jour: eh bien! M^{lle} Clotilde
trouve surtout que tu l'es trop pressé! la petite sottise!...
J'ai péremptoirement défendu qu'on ouvrit la bouche de
tout ceci; je veux que tu restes parmi nous; tu me dé-
sobligerais infiniment si tu prenais la fuite. Montre-toi
tel que tu es, aimable, bon, gracieux; sois galant en-
vers Lucie, envers Anna, autant que le permettent les

circonstances, et envers Clotilde elle-même; je voudrais
qu'elle se repentit de son refus, ne serait-ce que pour te
fournir l'occasion de prendre ta revanche! Je voudrais
que, faisant le fier à ton tour, tu pusses lui dire merci...
Elle se mordra les doigts de son absurde caprice... qui
me prive d'un gendre tel que toi!

— Mon oncle, répondit Paul, vous êtes mille fois trop
bon!... Clotilde ne mérite pas votre colère; pardonnez-
lui, je vous en conjure, comme je lui pardonne moi-
même...

— Ah! certes, non! Elle ne portera pas ses belles ti-
rades en paradis!...

— Je me suis trompé, je le vois, ajouta Paul d'Herbil-
liers avec un accent de tristesse ironique; j'ai oublié de
changer de caractère, de me faire moins frivole et ca-
pitaine de hussards; moins empressé de me rendre agréa-
ble et cavalièrement sérieux... Je ne puis empêcher que
mon père Joseph d'Herbilliers ait été votre parent, votre
ami, votre condisciple et votre compagnon durant votre
première campagne à bord de l'*Hermione*. Je ne puis
faire que je sois étranger à votre famille. Mes torts sont
irréparables!... Ménagez donc ma sérieuse cousine, je
vous en supplie, mon oncle... A quoi bon les reproches,
les regrets, les revanches? J'avoue que je suis peu dis-
posé désormais à courtiser qui que ce soit; — la galan-

» Sire, les documents diplomatiques et le dernier envoi de troupes à Rome, dans une circonstance critique, ont prouvé au monde entier que vos constants efforts ont assuré à la papauté sa sécurité et son indépendance, et ont sauvé la France de sa souveraineté temporelle autant que l'ont permis la force des choses et la résistance à de sages conseils.

» En agissant ainsi Votre Majesté a fidèlement rempli les devoirs de fils aîné de l'Église et répondu au sentiment religieux comme aux traditions politiques de la France.

» Pour cette grave question, le Corps-Législatif s'en rapporte entièrement à votre sagesse, bien persuadé que dans les éventualités de l'avenir, Votre Majesté s'inspirera toujours des mêmes principes et des mêmes sentiments, sans se laisser décourager par des injustices qui nous affligent.

» Sire, depuis bientôt dix ans que la France vous a confié sa destinée, les obstacles et les luttes n'ont ni déconcerté votre prudence, ni lassé votre courage. La Providence vous a couvert de son égide, et le pays de ses acclamations.

» Persistez, Sire, dans cette politique prudente et résolue, libérale et ferme, qui abrite sous un pouvoir fort des libertés durables et qui n'a d'autre ambition que l'éclat et l'honneur du nom français.

» Votre Fils, à l'ombre des travaux et des vertus qui l'environnent, grandira fortifié par votre exemple : il aura appris ainsi à gouverner un jour, d'une manière digne d'elle, une grande nation maîtresse de ses destinées, trop juste pour qu'on la craigne, trop loyale pour qu'on la soupçonne, trop forte pour qu'on l'intimide ou qu'on l'entraîne. »

Quelques journaux étrangers entretiennent de nouveau leurs lecteurs des intentions qu'aurait le gouvernement de l'Empereur d'ordonner l'évacuation de Rome par nos troupes.

Nous croyons pouvoir assurer que non-seulement ces bruits sont radicalement faux, mais que tout au contraire des instructions auraient été données dans un sens complètement opposé.

Bien que l'état de la Syrie n'offre actuellement aucun élément sérieux de trouble, les prélats de la province, par un sentiment qui se comprend, demandent à Dieu, dans leurs prières, la continuation de l'occupation par les troupes françaises. (Pays.)

Le Sénat piémontais a voté dans sa séance du 26 février, par 129 voix contre 2, la loi accordant le titre de Roi d'Italie à Victor-Emmanuel et à ses descendants.

Les hauteurs dominant la citadelle de Messine, dit un télégramme de Naples, du 27 février, sont occupées par les troupes piémontaises. Les représentants des puissances protestent contre les dommages que la citadelle pourrait causer à la ville.

» Le ministre de la guerre a notifié aux militaires étrangers qui ont appartenu à l'armée bourbonnienne ou qui servent dans l'armée pontificale qu'en s'unissant aux bandes qui parcourent les campagnes de l'Italie méridionale, ils ne seront pas traités comme militaires, mais avec toute la rigueur des lois, s'ils sont faits prisonniers. — Havas.

On écrit de Vienne que l'empereur s'est opposé à la mise en état de siège de la Hongrie, contrairement à l'opinion de quelques-uns des ses ministres,

qui s'étaient prononcés tout à la fois pour l'application de cette mesure, pour l'abolition du concordat et pour l'établissement du jury en matière de délits politiques.

Le *Wanderer* publie la dépêche suivante :
Pesih, 27. — la nouvelle de la promulgation du pacte fondamental de l'Etat a produit une immense sensation. On assure que dans le cas où les députés se réuniraient, on protesterait, à l'unanimité, contre la voie constitutionnelle. Tous les partis sont momentanément d'accord et décidés à une attitude passive.

Une dépêche de Berlin, du 27 février, dit que dans des cercles, ordinairement bien informés, on se raconte que la veille, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Grochou, il y aurait eu, à Varsovie, des troubles qui auraient nécessité l'intervention des forces militaires.

On mande de Constantinople, le 20 : Les nouvelles de Paris et de Londres ont accru la panique du commerce. Les consolidés ont fléchi à 38. Des faillites sont imminentes. On assure que la nouvelle création de papier-monnaie est inévitable. — Le *Levant-Herald* nie que M. de La Valette ait présenté une note identique à celle de M. de Labanoff. L'ambassadeur Vély pacha ne partira pas pour Paris avant le résultat des conférences.

La réunion de l'armée russe à Tiflis inquiète les Turcs. — Havas.

Washington, 15. — Le comité de la conférence de la paix a fait un rapport qu'on dit être composé des propositions Crittenden, Guthrie et des États frontières. Le bruit court que les forts Sumter et Pickens ne seront point attaqués. Davis, aussitôt après son inauguration, enverrait un ministre à Washington pour négocier leur reddition. Son inauguration a lieu le 18. A Montgomery, des arrangements sont pris pour l'emprunt de 14 millions de dollars.

On mande de Toronto, le 16, que le nègre Anderson a été mis en liberté. (Idem.)

M^r Dupanloup, dans sa lettre à M. de la Guéronnière, en réponse à la brochure *la France, Rome et l'Italie*, établit, textes en main, que le Pape ne s'est pas refusé aux concessions, et démontre ainsi que les réformes n'ont jamais été qu'un prétexte :

« Les réformes ? Il s'agit bien de réformes et de peuples heureux. On cherche des couronnes et des peuples en révolte, pour changer ces couronnes de tête, pour les placer sur le front de qui ? Il me sera bien permis de dire que ce n'est pas d'un génie hors ligne comme Napoléon I^{er}, naturellement élevé au-dessus des autres hommes, et de soldat devenant roi.

» Non, c'est d'un prince qui n'a pour lui que sa descendance, sa Maison, et qui, ne craignant pas d'abattre et de dépouiller ses pareils, son neveu, une veuve, un enfant, un vieillard, s'est fait le complaisant des démagogues pour devenir conquérant.

» Des réformes, c'était bien ce qu'ils voulaient ! Ils voulaient Rome et l'Italie entière. Qui peut en douter aujourd'hui ?

» Pour le Piémont et ses complices, les réformes n'ont jamais été qu'un prétexte.

» Ne les avons-nous pas entendus le déclarer impudemment dès 1849 :

« Quoi que fasse le pape Pie IX, on n'acceptera les libertés qu'il donnera que pour le renverser. » Et ils ont tenu parole.

» Avez-vous oublié qu'au Congrès de Paris, dans ce fameux protocole qu'un journal piémontais appelait *l'étincelle d'un irrésistible incendie* ; que M. de Lamartine nomme si bien une *déclaration de guerre sous une signature de paix* ; la *pièce d'attente du chaos européen* ; la *fin du droit public en Europe*, M. de Cavour proclamait l'impossibilité radicale des réformes dans le gouvernement pontifical, et le dénonçait comme un *scandale et un péril pour l'Europe* ; allant, lui, M. de Cavour, jusqu'à accuser la loyauté du pieux Pontife, et ajoutant : « S'il accorde des réformes, ce ne sera qu'en apparence, et pour les rendre illusoire dans la pratique. »

» On a beaucoup dit que Pie IX aurait bien pu sacrifier une province, puisque Pie VI l'a fait. Combien la situation n'est-elle pas différente ! Le pape Pie VI, la Chrétienté me pardonnera de prendre ici le langage d'un citoyen français, le pape Pie VI commit la faute de déclarer la guerre à la France. Ayant couru les chances de la guerre, il en subit les conséquences.

» Le général Bonaparte lui demanda une province, il la céda. Mais ce n'était qu'une province. A Pie IX, qui n'a pas fait la guerre, ou a demandé une province, au nom d'un principe qui menaçait tout le reste de son pouvoir. Le Piémont a réclamé tout : bientôt après, la fameuse brochure *le Pape et le Congrès*, dont M. le directeur de la librairie connaît probablement l'auteur, et dont lord John Russell a dit (24 décembre 1860) qu'elle a fait perdre au Pape plus de la moitié de ses États, la brochure a proposé que le pouvoir temporel fût réduit à Rome et à un jardin. Dans la transaction offerte au Pape sur les Romagnes, il y avait donc un sous-entendu. Jamais le Pape n'a été placé en face de la proposition, faite de bonne foi, de sacrifier une province, une seule, pour garder le reste. En voulez-vous la preuve ? Regardez aux résultats. Le Piémont n'a cessé de demander Rome, Rome, entendez-le bien, et non pas seulement les Romagnes.

» Ah ! je ne m'étonne point qu'un journal..... se soit écrié, après l'occupation des Romagnes : « Ce n'est là que la première étape ; » puis, regardant Rome : « La seconde mènera plus loin. » Et un autre : « C'est un premier pas, mais un grand pas ! »

» Depuis ce temps, tout a marché à souhait : toutes les étapes ont été faites, et il ne reste plus qu'un pas à franchir.

» Non, il n'y a eu qu'un homme de franc dans tout cela, c'est Garibaldi. Lui, du moins, a parlé clair :

« Il faut extirper de l'Italie le chancre de la Papauté... Il faut extirper ces robes noires. »

« C'est à Rome, c'est du haut du Quirinal qu'il faut proclamer le royaume italien, etc., etc. »

» Et ce n'est qu'à la suite de Garibaldi, qu'au Parlement de Turin, on a fait, enfin, courageusement, à la tribune, le serment de ne pas s'arrêter en si beau chemin. Ce n'est qu'après avoir versé impunément le sang français à Castellgardo, que M. de Cavour a pu, enfin, s'écrier à la tribune : « Nous voulons pour capitale la ville éternelle, et nous y serons dans six mois ! » Et déjà, dans cette fameuse séance où il fit jurer le Parlement entre Garibaldi et lui, arrivé dès lors au but, on peut s'en faut, M. de Ca-

terie me paraît chose trop frivole ! Clotilde en me voyant maussade aurait peut-être du chagrin... De grâce, souffrez que je le lui épargne.

— Paul, je conçois ton humeur, mais encore une fois ne nous quitte pas !

— Je ne me sens pas capable de suivre vos conseils ; Anna, qui a un fiancé digne d'elle, n'a que faire de mes compliments ; Lucie rira fort bien sans moi, et peut-être, si je me laissais aller à dire des riens, les trouverait-elle trop sérieux... Quant à Clotilde, toute ma bonne volonté échouerait devant sa froideur !...

M. Roland commençait à se fatiguer.

— Ne m'obligez pas à rester à la bastide, ajouta Paul avec chaleur ; laissez-moi retourner à Toulon ou plutôt partir pour je ne sais où... J'irai à Paris, j'irai... Mon Dieu, j'irais au bout du monde si je m'en croyais !...

— Autres folies ! ne désespère encore de rien ! Le bonheur est bien souvent plus près qu'on ne pense ! Demeure au moins parmi nous jusqu'à la fin du congé d'Albert. Tu nous as promis plusieurs fois de ne pas reprendre tes affaires avant qu'il reprit son service...

— C'est vrai, mon oncle ; mais alors...

— Personne ne sera instruit de ta pénible démarche de ce matin ; personne ne comprendrait ton départ, qui produirait le plus fâcheux effet. On te croirait jaloux de

René, on jaserait méchamment peut-être. Anna, ta tante, moi surtout, serions péniblement affectés. Albert serait très-mécontent. — Allons, Paul, un peu de fermeté, cobble ! Tu es un joli compère, prouve-le une fois de plus. Si tu veux bonder Clotilde, Lucie ne te boudera pas. Mon fils et mon futur gendre sont de bons compagnons, la saison superbe, la campagne délicieuse...

— Mon oncle, dit Paul, je ne saurais, sans manquer à la reconnaissance, résister à des instances si vives. Quo qu'il m'en coûte, je me rends....

— A la bonne heure ! mon excellent Paul, je te reconnais là, répliqua l'oncle Roland en lui serrant encore la main avec cordialité.

Toutefois, sans même achever sa cigarette, il se hâta de rompre l'entretien.

Paul, resté seul sous la tonnelle, était dans un profond abattement ; il ne pleura pas, il ne soupira point. De temps en temps il hochait la tête ou haussait les épaules.

— Je n'y comprends absolument rien !... Hier encore Clotilde me disait que je serais un excellent mari ; elle prenait à merveille toutes mes phrases sentimentales ; j'aurais juré qu'elle y mettait un peu du sien... Et je le croirais encore, malgré mon échec, si je repassais dans ma mémoire tout ce que nous avons dit ensemble depuis

dix ou douze jours... Ah ! mes pressentiments ne me trompaient pas !... La fameuse lettre de Rodophe devait m'être funeste ; elle est la cause que je me suis hâté outre mesure ! Trop tard pour Anna !... Trop tôt pour Clotilde ! On ne m'y reprendra plus !... Aux yeux de ces demoiselles, je ne compte pas, moi ! J'ai le tort d'être leur cousin, l'ami de leur frère, l'hôte de leur famille !... Mon oncle, Dieu me pardonne, avait l'air de m'inviter à faire la cour à Lucie !... Assez !... morbleu ! assez !... Et je croyais M^{lle} Clotilde, avec son air posé, plus raisonnable, plus sensée que ses sœurs... La plus folle des trois n'est pas celle qu'on pense. — Me refuser de but en blanc !... je suis sûr qu'elle aussi eût accepté sans balancer M. René de Coisin... Ah ! je voudrais me savoir à mille lieues !... Mais aussi pourquoi me monter la tête ? pourquoi m'imaginer que l'arrivée du comte de Moëlho changerait quoi que ce soit à ma destinée ? pourquoi tant me presser à demander Clotilde en mariage ?

Paul sentit tout-à-coup sur ses yeux deux petites mains douces et fraîches ; il s'en saisit, et malgré son monologue ne put s'empêcher de sourire.

(La suite au prochain numéro.)

vous n'avait pas hésité à dire le mot : « Ces mémorables événements ont été LA CONSÉQUENCE DE NOTRE POLITIQUE, — non pas seulement depuis trois mois, — mais DEPUIS DOUZE ANS ! »

» Et c'est après tout cela, Monsieur, que vous osez bien nous dire, en accusant le Pape, qu'il n'y avait là qu'une question de réformes, et qu'il n'y a pas manqué autre chose au Pape pour se gagner les sympathies ! Et parmi tous ces Italiens malades de la peste révolutionnaire, c'est le Pape qui est le grand coupable, c'est lui qu'il faut immoler.

» En résumé, Monsieur, je ne comprends pas votre insistance sur les réformes. A moins que vous ne veuillez grossièrement attiser des préjugés vulgaires, il est évident que le Pape Pie IX aime les réformes, qu'aucune ne l'aurait sauvé, qu'on se moquait de ses réformes, qu'on en voulait à son pouvoir, et que, sous ces prétendus arrangements pour le sacrifice d'une province, s'est toujours caché le plan arrêté de tout prendre; que dès lors, ayant des raisons de ne plus se fier à d'autres protecteurs qu'à Dieu et à lui-même, il a bien fait de chercher à se suffire, et qu'il aurait réussi peut-être, sans l'invasion inqualifiable des Piémontais. »

FAITS DIVERS.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a envoyé à MM. les préfets des départements, à la date du 16 janvier, un exemplaire d'une instruction qu'il vient d'adresser aux caisses d'épargne en vue de provoquer la création de succursales.

M. le ministre fait remarquer que, malgré les efforts que l'on fait depuis longtemps pour rendre les caisses d'épargne plus accessibles au public, en les multipliant, il reste encore beaucoup à faire, et que c'est aux caisses d'épargne qu'il appartient de réaliser les progrès attendus.

— On a commencé à distribuer dans quelques compagnies d'élite des 33^e et 34^e régiments de ligne, faisant partie de la 3^e division du 1^{er} corps d'armée, des fusils munis de la nouvelle baïonnette tenant lieu de sabre, à l'imitation de la baïonnette-sabre des chasseurs à pied. Cette baïonnette est destinée, après essai, à remplacer le sabre-poignard que portaient les compagnies d'élite seulement, et à armer les compagnies du centre comme celles de grenadiers et de voltigeurs. Ornée d'un manche de corne garni de fer, elle a la forme d'une épée dont la lame droite et triangulaire serait fortement évidée au milieu, avec deux cannelures et une arête au-dessous.

Le fusil armé de cette baïonnette est rayé. Sa dimension est un peu moins longue, quant au canon, que celle du fusil actuellement en usage dans les corps d'infanterie; mais cette différence est compensée par celle de la nouvelle baïonnette, qui mesure soixante-et-onze centimètres, lame et manche compris.

— On se raconte une épisode de l'affaire Mirès, qui serait des plus honorables pour celui qui en est le héros. M. le prince de Polignac, son gendre, qui a conservé d'ailleurs, en face de ce coup terrible, une admirable vaillance d'attitude, serait allé trouver M. le comte de Germiny, nommé provisoirement administrateur de la Caisse des chemins de fer, et lui aurait déclaré qu'il rendait dès à présent à la Caisse générale des chemins de fer toutes les valeurs, de quelque genre qu'elles soient, même les bijoux et diamants de sa femme, qu'il avait reçus en dot. Si le fait est vrai, voilà pour M. de Polignac un brevet de noblesse qui vaut mieux que tous ceux qu'il peut avoir. Ce n'est pas là une action d'aujourd'hui; c'est un trait d'ancêtre, et l'on pourra appliquer à celui qui l'aura exécuté, cette devise, plus personnelle qu'aucune autre : *Ipsius atavus.*

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les wagons de la compagnie du Midi enlèvent chaque jour et depuis longtemps dans les gares de notre département, dit le *Journal des Landes*, des quantités considérables de paille, et bien des gens se demandent ce qui peut donner lieu à une exploitation aussi extraordinaire.

La paille a pris, en grande partie, la place du chiffon dans la fabrication de certain papier, et voici maintenant les tiges de colza employées pour le même objet avec plus de succès encore que la paille.

On fait avec 90 parties de tiges de colza et 10 parties de rognures sans chiffon du papier très-blanc et d'une qualité supérieure. L'essai a été fait à la papeterie d'Esbonne.

Voilà une ressource de plus pour les cultivateurs de nos contrées, où le colza vient avec succès.

Le 14 mars 1861, va avoir lieu à Nantes l'adjudication d'une grande entreprise de travaux, divisée en sept lots, d'une importance totale de 1,348,835 fr. 55 c. Il s'agit de la construction dans cette ville d'une manufacture de tabac.

On lit dans le *Moniteur* :

L'évêque de Poitiers vient de publier dans le journal le *Monde* un mandement qui contient des allusions offensantes pour le gouvernement de l'Empereur et qui est de nature à troubler arbitrairement la conscience des citoyens. En conséquence, et aux termes de l'article 6 de la loi du 18 germinal an X, ce mandement vient d'être déféré à la haute juridiction du conseil d'Etat, chargé de statuer sur tous les cas d'abus.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser au préfet de la Vienne la lettre suivante :

Paris, 27 février 1861.

Monsieur le préfet, en réponse à votre dépêche d'hier, par laquelle vous me transmettez le mandement de M^r l'évêque de Poitiers, je vous informe que le gouvernement vient de déférer comme d'abus au conseil d'Etat le prélat qui n'a pas craint de faire servir l'autorité de son caractère à des passions étrangères aux intérêts de la religion.

La reproduction de ce mandement par la voie des journaux, et sous la forme de brochure, en dehors de sa publicité spéciale, aurait dû donner lieu à des répressions administratives ou judiciaires. Mais, comme ministre de l'intérieur, j'ai pensé qu'il serait contraire à l'intérêt du gouvernement de dérober de pareils excès au jugement de l'opinion publique. Je n'ai donc voulu prendre aucune mesure pour empêcher la publication d'un document où se révèle avec tant d'audace la pensée secrète du parti qui, sous le voile de la religion, n'a d'autre but que de s'attaquer à l'élo du peuple français.

Agréez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

F. DE PERSIGNY.

Le 15 novembre 1818, un homme de bien, M. Benjamin Delessert, partant de ce principe, que le travail et l'épargne conduisent les peuples dans les voies de la morale et du bonheur, provoqua, en France, la création d'une première caisse d'épargne, sous la présidence du vénérable La Rochefoucauld-Liancourt.

L'Angleterre jouissait déjà depuis longtemps de ces heureuses institutions, fondées pour inspirer, faciliter et encourager l'épargne.

A la fin de l'année 1857, suivant les documents officiels, le montant des sommes dues aux déposants de toute la France s'élevait à la somme de 312 millions, et le nombre des caisses se trouvait être de 411. Ces caisses reçoivent, on le sait, les plus humbles économies, un franc au minimum; elles les conservent et les garantissent; elles les mettent à l'abri des tentations de chaque instant.

Les chiffres que nous venons d'énoncer parlent haut, sans doute, en faveur de l'institution; mais cette institution n'a pas encore rempli tout le bien qu'on a le droit d'attendre d'elle; ainsi, les populations rurales ne peuvent pas en profiter à cause de leur grand éloignement.

On s'étonne quelquefois de voir l'émigration croissante des habitants des campagnes vers les villes; on devrait, au contraire, être surpris d'une chose, c'est que ces émigrations ne soient pas plus nombreuses encore. En effet, l'ouvrier des villes trouve à sa porte les hospices, les salles d'asile, les crèches et écoles gratuites, les sociétés alimentaires, les bains et lavoirs publics; les monts-de-piété, les cités ouvrières, les sociétés de secours mutuels, les caisses d'épargne, etc., etc., tandis que le travailleur rural ne connaît même pas ces sortes d'institutions.

On sait que ce qui tourmente le plus l'homme, qui vit de son travail au jour le jour, c'est la crainte de la maladie; car la maladie, pour lui, c'est la misère; c'est cette crainte qui le pousse à sacrifier ses satisfactions actuelles à la sécurité de son avenir. Quand nous sommes en service et que nous voyons nos braves déposants, à la tournure simple et modeste, chez lesquels tout annonce les habitudes du travail et de la bonne conduite, nous nous sentons pris d'un vif sentiment de respect et d'attachement pour ces braves gens, l'élite de notre population ouvrière.

Nous approuvons donc la pensée du ministre, qui nous invite à la création de succursales dans nos chefs-lieux de cantons, et nous savons d'avance que chacun de nous s'associera de bon cœur aux enquêtes du préfet de Maine-et-Loire.

La caisse d'épargne de Saumur ne se dissimule pas, sans doute, les graves responsabilités qui lui incomberont, en fondant des succursales, soit à Doué, soit à Vihiers, soit à Montreuil; mais elle

voudra suivre la marche des nombreuses caisses des autres villes, qui sont entrées dans cette heureuse voie.

En parlant aujourd'hui des caisses d'épargne, nous avons obéi, comme toujours, à notre soif de l'étude des institutions sociales; avons-nous rendu service à notre caisse d'épargne? C'est de la présomption de l'espérer, car nous voulions tout simplement appeler l'attention de notre administration sur un de nos plus beaux établissements philanthropiques.

Saumur, le 25 février 1861.

E. DE FOS,

Administrateur de la caisse d'épargne.

VILLE DE SAUMUR. — SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

PROGRAMME DU DEUXIÈME CONCERT

De la 4^e année (1860-1861).

Lundi 4 mars 1861, à 8 heures précises. — Overture des portes de la salle à 7 heures 1/2.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Overture du *Val d'Andore* HALÉVY.
- 2^o Improvisation sur l'accordéon.
- 3^o Fantaisie pour violoncelle, exécutée par M. N^o, 1^{er} prix du Conservatoire.
- 4^o Cavatine du *Barbier de Séville*, chantée par M^{lle} Flachat. ROSSINI.
- 5^o Morceau de piano, exécuté par M. élève du Conservatoire
- 6^o Chœur de *Lucie* DONIZETTI.
- 7^o Chansonnette, chantée par M.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Overture de la *Reine de Chypre* HALÉVY.
- 2^o Improvisation sur l'accordéon.
- 3^o Fantaisie sur le *Domino noir*, exécutée sur la contre-basse par M. 1^{er} prix du Conservatoire LABRO.
- 4^o Air de *Giralda*, chanté par M^{lle} Flachat. ADAM.
- 5^o Fantaisie pour violoncelle, exécutée par M. 1^{er} prix du Conservatoire.
- 6^o Chansonnette, chantée par M.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche de Messine annonce que les Piémontais, reconnaissant qu'il leur est impossible de triompher de la résistance que leur oppose le général de la Fergola, ont décidé d'attaquer avec la dernière énergie l'ouvrage San-Salvator, qui domine la citadelle, et qui est très-difficile à prendre. — *Ilavas.*

Nous lisons dans le bulletin du *Moniteur* :

« Nous sommes aujourd'hui sans nouvelles d'Italie; mais les feuilles d'Allemagne, assez renseignées sur les intentions de la famille royale de Naples, annoncent que le roi François II a ajourné son départ pour la Bavière et qu'il va provisoirement fixer sa résidence à Rome. »

TAXE DU PAIN du 1^{er} Mars.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes 20 c. 83 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes 18 c. 33 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes 15 c. 83 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS.

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)

M. MÉRIGOT AÎNÉ, CHIRURGIEN-DENTISTE à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 8, le 9 et le 10 mars. (113)

BOURSE DU 28 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 68 10

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 00

BOURSE DU 1^{er} MARS

4 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 68 15

3 1/2 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 97 95.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A ARRENTER OU A LOUER
Une MAISON avec jardin, située à Saumur, rue de la Visitation, dépendant de la succession de M. Cartier.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire, ou à M. SOYER, propriétaire à Vihiers. (117)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Basse-Île, près la gare du chemin de fer, comprenant soubassement, rez-de-chaussée, deux étages, greniers, cour, pompe, magasins;

ET UN JARDIN, situé même rue, contenant 9 ares, avec cellier, et 6 ares de terrain, concédés par l'Etat, dans l'ancien bras de la Loire.

S'adresser, pour traiter, soit sur les lieux, à M. LEGER-MECHINE, entrepreneur de travaux publics, soit à M^e CLOUARD, notaire. (103)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Cinq hectares 50 ares de terre et vigne; 22 ares de jardin en très-bon état; maison de maître, dépendances, bâtiments de fermier, cour, puits, formant un ensemble entouré de murs; douves; le tout situé à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser, pour traiter, à M. ROBIN, au Pont Fouchard, maison de M. Chevalier. (104)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER

UN FONDS

DE MARCHAND DE CRÉPINS, à Saumur, AVEC BONNE CLIENTÈLE; Il y aura toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, située à Saumur, rue du Port-Cigogne.

S'adresser, pour tous renseignements, au notaire. (118)

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGE, Quai de Limoges.

S'adresser à M^{me} SARTORIS. (111)

Etude de M^e LEROUX notaire à Saumur.

JARDIN

A VENDRE

En totalité ou par parties,

Appartenant à BOUCHARD-LUZÉ.

Ledit jardin, situé à Nantilly, canton de Grenelle, contenant environ 51 ares, affermé en ce moment à Chevet-Tremblay.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur, et à BOUCHARD, menuisier à Nantilly. (37)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, le 17 mars 1861, à midi,

UNE MAISON

Située rue de la Porte-Neuve et rue de la Petite-Douve, à Saumur,

Appartenant à M^{me} veuve CAMAIN, occupée par Châlons, Raisin et autres, composée de hangar, cour, grandes écuries, quatre caves, neuf chambres, plusieurs cabinets et de grands greniers.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^{me} CAMAIN, rue Beaurepaire-Prolongée. (102)

A VENDRE

D'OCCASION,

Un superbe ETOUFFOIR EN CUIVRE, tout neuf, pouvant contenir quatre décalitres.

S'adresser à M. GOUBY, poëlier, place Saint-Pierre.

Rue Basse-Saint-Pierre, 12, Saumur,

LÉONCE CAVELIER FILS

GRAVEUR SUR MÉTAUX.

Fait tout ce qui concerne son art.

GURIN,

CORDONNIER-BOTTIER,

Rue du Paradis, 7, Saumur,

Fait tout travail concernant son état, raccommode chaussures clouées et cousues. (120)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et comode, parfaitement en état,

Avec écurie, remise, galerie, deux terrasses,

Avec droit de promenade et servitudes utiles sur un vaste et beau jardin contigu.

On pourrait louer ou céder du mobilier,

Grand-rue, n° 49.

S'adresser à M. DABURON, juge honoraire, ou au bureau du journal, ou à M^e DUTERME, notaire. (556)

MAISON A LOUER

de suite,

Située place Saint-Michel, vue sur le quai.

S'adresser à M. CHUDEAU père. (58)

OMNIBUS BOURGEOIS.

M. GASNIER, loueur, informe le public qu'il vient d'établir un Omnibus Bourgeois, qu'il met à la disposition des familles, pour tout service que l'on désirera. (106)

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts: à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PERRAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (54)

FABRIQUE A ROUEN MAISON A PARIS
Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon: 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (65)

ALMANACH DU CHEMIN DE FER (1861)

INDICATEUR DE POCHE

DE LA LIGNE

DE PARIS A SAINT-NAZAIRE

SOMMAIRE.

Calendrier de 1861. — Service d'hiver. — Heures de départ et d'arrivée des trains à toutes les gares de la ligne.

GRANDE VITESSE.

Renseignements pour voyageurs. — Prix des places pour voyageurs, enfants, membres de congrégations religieuses, militaires. — Conditions pour le transport des bagages pour les poids supérieurs à 30 kilogrammes. — Transport des articles de messageries, valeurs, denrées, animaux, voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des cerceaux.

Frais accessoires aux taxes des tarifs généraux.

Distances kilométriques. — Correspondances des chemins de fer.

Billets d'aller et retour entre différentes gares. — Prix réduits.

PETITE VITESSE.

Conditions pour le transport des animaux de grande taille, de moyenne taille, de petite taille. — Prix par tête. — Transport des voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des omnibus, diligences, voitures de déménagement, etc. — Transport des marchandises. — Prix par tonne de 1,000 kilog., suivant leur classification. — Classification générale des marchandises.

Prix de l'Indicateur:

Avec carte de la ligne de Paris à Saint-Nazaire. 30 cent.

Sans carte 25

On reçoit des insertions pour l'INDICATEUR au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

En vente, à Saumur, chez l'éditeur, Paul GODET, place du Marché-Noir, et chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LA BOITE 14-50 LA BOITE 0750

PATE de GEORGE

D'EPINAL
BONBON PECTORAL
à la Régusse

RECONNUES MEDAILLE D'OR d'Or M. GEORGE 1845 ET AUTRES

EFFICACE CONTRE LES Rhumes Enrouements Catarrhes loux nerv. IRRITATIONS DE LA POITRINE

MEDAILLE D'ARGENT d'Argent M. GEORGE 1845

Fabrique A PARIS
28 RUE TALTBOUT 28
CHASSE-D'ANTIN
TOUTOURS CROISSANT

GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant d. café des lles. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie.

Signés: LECOQ ET BARGON.

JOURNAL AMUSANT

A partir du 1^{er} janvier 1861, le Journal amusant, qui donne dans l'année au moins deux mille dessins comiques, va donner de plus, à tous ses abonnés, un magnifique ouvrage biographique, orné de portraits des célébrités du jour, dessinés sur pierre d'après les meilleures photographies de Paris.

Chaque semaine, une livraison composée d'un portrait parfaitement ressemblant, accompagnée d'une biographie, sera adressée aux abonnés en même temps que le Journal amusant et sera envoyée GRATIS.

Le Journal amusant paraissant 52 fois dans l'année, on recevra donc 52 livraisons de portraits, c'est-à-dire un très-beau volume de 208 pages, sur beau papier, imprimé avec art.

Le prix du Journal amusant reste néanmoins fixé à 17 fr. par an, — 10 fr. pour six mois, — 5 fr. pour trois mois.

Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.